



Je demissionne et mon salaire baisse

Par **guibey**, le **04/09/2010** à **10:58**

Bonjour,

J'aimerais que l'on puisse me renseigner en effet j'ai démissionné il y a un 1 mois, avec un préavis de 3 mois car je suis cadre et je viens de recevoir mon bulletin de paye qui est en baisse de 500€

Mon salaire est constitué d'un fixe et de primes sur les résultats et quand je parts en congés, mon salaire intègre une rémunération des congés basées sur mes salaires et mes primes plus mes primes du mois à 100% si l'objectif est atteint

en bref cela fait 6 ans que à chaque fois que je parts en congés mon salaire intègre ensuite mes primes du mois à 100% or sur le mois d'août j'ai pris 3 semaines de congés et j'ai touché mes primes à 33%.

c'est la première fois qu'on proratise ma prime d'objectif, ce qui est troublant c'est que cela intervient une fois que j'ai démissionné

Le fait que pendant 6 ans j'ai touchés mes primes du mois à 100% pendant les vacances constituent il une jurisprudence ?

ou mon employeur a t'il eu le droit de modifier ma prime sachant que mon contrat de travail il n'est rien spécifié ?

cordialement